



Bâti scolaire : « que l'État assume d'abord ce qui relève de l'Éducation nationale »

Lundi 26 octobre, le gouvernement a répondu à la mobilisation lycéenne en annonçant 4 milliards d'euros de lignes de crédit supplémentaires. Il s'agit de prêts à taux bonifiés destinés aux régions et aux départements pour rénover lycées et collèges. Pour Coralie Dénoués, Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres, cette réponse se trompe de cible.

Un prêt n'est pas une aide

« Proposer aux collectivités de s'endetter, ce n'est pas les aider. Un Département n'est pas l'État. Nous votons nos budgets à l'équilibre, nous n'empruntons que pour investir et nous rendons des comptes chaque année sur notre capacité à rembourser. C'est parce que nous gérons l'argent public avec rigueur que nous empruntons avec parcimonie. Un taux bonifié reste une dette, et ce sont les Deux-Sévriens qui devraient la rembourser. »

Investir avec une vision, pas dans l'urgence

« Rénover sans tenir compte de l'évolution démographique, c'est investir sans vision et donc risquer de mal utiliser l'argent public. Avant de se demander combien emprunter, il faut surtout savoir quels collèges accueilleront quels élèves dans dix ou vingt ans. C'est tout le sens de notre Plan Collège 2050 : partir des besoins réels du territoire pour décider où et comment investir. »

Que l'État paie ce qui relève de sa compétence

« Le vrai sujet est ailleurs. Depuis des années, l'État transfère aux Départements, sans compensation, des charges qui relèvent de l'Éducation nationale. Nous payons l'équipement et la maintenance informatique des collèges, les outils numériques comme Pronote, ou encore le transport des élèves vers les piscines pour les cours d'EPS. Cela représente une somme considérable chaque année pour les Deux-Sèvres, et c'est autant d'argent qui ne va pas dans nos bâtiments. Si l'État prenait réellement en charge ce qui lui revient, les Départements auraient largement la capacité d'investir dans les collèges dont ils sont propriétaires, sans avoir à s'endetter davantage. »